

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MARDI 19 JUILLET 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	29
- représentés	11
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/07/19-14

OBJET : Convention de partenariat avec la société INOVA Var Biomasse

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 7 juillet 2016, se sont réunis Salle de l'Espéidou - 111 route des Moulins de Paillass à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Frédéric BRANSIEC
Philippe LEONELLI	Audrey TROIN	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Éric MASSON	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Anne KISS	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO
Anne-Marie WANIART donne procuration à Robert PESCE
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI
Laëtitia PICOT donne procuration à Éric MASSON
Jonathan LAURITO donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES
Nathalie DANTAS donne procuration à Vincent MORISSE
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membre excusé :

Jean PLENAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Délibération n° 2016/07/19-14

OBJET : Convention de partenariat avec la société INOVA Var Biomasse

Le rapporteur expose :

Suite à l'appel d'offres biomasse lancé en 2010 par le gouvernement, 15 projets de centrales de production d'électricité et de chaleur par biomasse ont été sélectionnés. Ces projets cumulent 400 MW de puissance électrique, soit plus du tiers d'un réacteur nucléaire. Ils sont répartis dans treize régions, dont deux en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La société INOVA Var Biomasse a été retenue, lors de l'appel d'offres national de 2010, pour construire une unité de production, issue du bois, sur la zone industrielle de Nicopolis à Brignoles dans le Var, en plein cœur de la forêt varoise. Cette unité de production d'énergie électrique fournira 168 000 MWh au réseau régional.

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez exploite un site : l'écopôle (quartier Maravéou 83310 La Mole). Ce site traite et valorise principalement des déchets verts et produits d'élagage. Elle souhaite valoriser au mieux la « fraction ligneuse des déchets verts » qu'elle collecte à travers un partenariat énergétique de proximité. Elle a pour cela engagé des investissements importants : une « ligne d'affinage » est installée sur l'écopôle.

L'ensemble de ces outils permet de préparer une biomasse sans indésirables, à partir des déchets verts afin de correspondre au cahier des charges de la centrale biomasse.

C'est dans ce cadre qu'une convention de partenariat est proposée. Elle s'appuie sur une volonté commune d'excellence adossée à un projet national, et est soutenue par une politique affichée de mise en commun des moyens qui accompagneront dans le temps la pérennisation de la filière.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2013 portant autorisation d'exploiter des installations de production d'électricité à partir de biomasse de la société INOVA Var Biomasse (IVB) à Brignoles ;

Vu la délibération n° 2015/12/10-18 de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez autorisant le président à signer des contrats de vente de biomasse ;

Vu le projet de convention de partenariat, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT la nécessité de valoriser techniquement et économiquement au mieux les produits traités par l'écopôle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission déchets ménagers et assimilés du 23 juin 2016 et du bureau communautaire du 27 juin 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer la convention de partenariat avec la société INOVA Var Biomasse.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-2016000093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation